

Le 11 mai 2026

COMMUNIQUÉ

PUBLICATION DE LA DÉCLARATION DE REVENU ANNUEL ET DES REVENUS D'ÉLECTION DES PARTIS POLITIQUES DE 2025

La déclaration de revenu annuel des partis politiques 2025 et la déclaration de financement de l'élection générale territoriale de 2025 ont été rendues publiques et déposées devant l'Assemblée législative du Yukon aujourd'hui par le directeur général des élections, Maxwell Harvey.

Ces déclarations, soumises conformément à l'article 398 de la *Loi sur les élections*, font état des revenus perçus par les partis politiques enregistrés au cours de l'année civile 2025.

La déclaration de revenu annuel indique le revenu total reçu par les partis politiques enregistrés au cours d'une année civile. Lorsqu'il s'agit d'une année électorale, elle comprend également les revenus perçus pendant la période de campagne. Les partis politiques enregistrés sont tenus de déclarer leur revenu annuel total au plus tard le 31 mars de chaque année.

La déclaration de financement d'élection fait état des revenus, des dépenses et de tout surplus ou déficit pour la période de campagne électorale (de la délivrance du bref le 3 octobre 2026 jusqu'à 30 jours après le rapport du bref le 12 décembre 2026). Les revenus d'élection qui figurent dans la déclaration sont ajoutés à la déclaration de revenu annuel pour couvrir la période de campagne électorale de l'année civile.

Au total, les trois partis enregistrés ont perçu 859 303 \$ en revenus au cours de l'année civile 2025. Ces revenus englobent toutes les contributions, monétaires et en nature, et le total de tous autres revenus. Le nom des donateurs qui ont versé une contribution monétaire ou en nature de plus de 250 \$ y figure également.

On peut consulter les documents en ligne à electionsyukon.ca/fr.

Citation : Maxwell Harvey, directeur général des élections

« Dans une démocratie, les partis politiques rivalisent pour former le gouvernement. L'accès au financement par les partis et les candidats est un élément essentiel pour le soutien des activités et le contact avec l'électorat entre les élections et pendant les campagnes. L'apport de financement est aussi une façon pour le public d'exercer son droit de participer en versant des contributions. L'équité, la transparence et la reddition de comptes sont assurées par l'encadrement du financement politique et des exigences de divulgation proactive. »

Renseignements

Carrie Jackson, coordonnatrice des services administratifs
867-667-8683
info@electionsyukon.ca